

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Visioconférence Teams

Date : Mercredi 29 mai 2024

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Environnement aquatique et forestier	Faune
M. Guy Leclerc, Action Boréale	M. Donald Rancourt, Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP)
M. Pierre Cartier, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. William Tardif, Chantiers Chibougamau Ltée	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Charles Gauthier, Chantiers Chibougamau Ltée	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Alain Shink, West Fraser Timber	Mme Camay Boisvert, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Récréotourisme et patrimoine culturel	Autres
M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda	M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable (AFD), UQAT
M. Sarah Lavoie, Parc national d'Aiguebelle	M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda
Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)	Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT
M. Pascal Houle, Club Quad du Cuivre	

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum est atteint.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Dévoilement de la programmation annuelle (PRAN) 2024-2025 pour l'unité d'aménagement (UA) 082-51;
- Présentation du rapport annuel 2023-2024 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda;
- Adoption du calendrier des rencontres 2024-2025 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 24 avril 2024 et les suivis	13 h 40
4.	Points d' INFORMATION du MRNF : a) PRAN 2024-2025, UA 082-51 b) Aires de confinement du cerf de Virginie : dérogation à l'article 58 du RADF	13 h 50
5.	Bilan annuel 2023-2024 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	14 h 20
6.	ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2024-2025 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	14 h 50
7.	En rappel : a) Activité terrain, édition 2024 b) Sondage de satisfaction après chaque rencontre	15 h
8.	Divers	15 h 10
9.	Levée de la rencontre	15 h 30

Bien que laissé ouvert, il est proposé d'insérer les sujets suivants au point « Divers » :

- Rendez-vous des Ressources naturelles, édition 2024;
- Audit FSC, Chantiers Chibougamau Ltée.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres de la Table GIRT.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 24 avril 2024 et les suivis

Le compte rendu de la rencontre du 24 avril 2024 est adopté à l'unanimité par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice fait un survol des suivis de la dernière séance.

4. Points d'**INFORMATION** du MRNF :

a) PRAN 2024 – 2025, UA 082-51

Comme la carte interactive du Ministère n'est pas encore disponible en ligne, M. Luc Michaud dévoile la PRAN 2024-2025 pour l'UA 082-51, à l'aide d'une carte en format PDF. En premier lieu, il s'attarde sur la légende, puis, expose les secteurs planifiés pour la prochaine année. Il souligne notamment que plusieurs de ces secteurs sont en reboisement et en préparation de terrain. Il s'agit principalement de territoires affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), qui ont déjà été récoltés. Le MRNF souhaite reboiser avec des essences moins vulnérables à la TBE, comme l'épinette noire.

Il y a une concentration de chantiers au nord du chemin du lac Roger. C'est que le plan de récupération de la TBE se déploie toujours à l'échelle de l'UA, particulièrement entre la route 117 et le lac Roger. Dans la portion nord de l'UA, ce sont des travaux sylvicoles qui y sont planifiés.

Il est convenu de transmettre la carte de la PRAN 2024-2025 aux membres de la Table GIRT.

b) Aires de confinement du cerf de Virginie : dérogation à l'article 58 du RADF

Le MRNF désire planifier un aménagement forestier intégré à l'intérieur de l'aire de confinement du cerf de Virginie du lac Évain, habitat légal en devenir. Ce secteur présente notamment une bonne concentration de peuplements forestiers de sept (7) mètres et plus affectés par la TBE. De plus, il s'agit d'un secteur hautement fréquenté par la population, notamment par les villégiateurs du lac Opasatica.

Afin de mener à terme son mandat, le Ministère doit considérer deux (2) enjeux importants, soit :

- 1) Maintenir une qualité d'habitat équivalent ou supérieur dans cette aire de confinement (encadré par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État [RADF] et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune [LCMVF]);
- 2) S'assurer de l'acceptabilité sociale de la démarche auprès de la population.

Or, à la suite de la consultation publique, le MRNF a constaté que la seule façon d'aménager l'aire de confinement du cerf de Virginie du lac Évain, est de le planifier en chantier d'hiver, dans l'objectif de concilier les préoccupations des divers usagers. Cette situation implique de déroger à l'article 58 (paragraphe 6) du RADF :

« La construction, l'amélioration ou la réfection d'un chemin est interdite dans une aire de confinement du cerf de Virginie durant la période du 1^{er} décembre au 1^{er} mai, sauf si elle est autorisée par un permis d'intervention délivré pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole et que le ministre responsable de l'application de la LCMVF a été consulté préalablement à la délivrance du permis. »

Par cette approche, le Ministère vise à ne pas déranger la faune. Il a ainsi consulté la Direction régionale de la gestion de la Faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), à propos de la récolte et de la construction de chemin durant la période d'interdiction dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Celle-ci corrobore la position du MRNF et préconise une récolte forestière hivernale, ce qui évite l'ajout de chemins permanents et la fragmentation de l'habitat du cerf. Les chemins d'hiver représentent une perturbation temporaire. Ils se régénèrent rapidement en un couvert forestier propice à fournir de la nourriture au cerf.

Le MRNF envisage donc d'appliquer ou d'autoriser :

- La récolte hivernale;
- La construction de chemins d'hiver;
- Le démantèlement et la revégétalisation des quelques chemins gravelés permanents, à la suite des travaux de reboisement;
- La réalisation des travaux tôt en hiver (entre le 15 janvier et le 15 février).

La présentation du Ministère sera envoyée aux membres de la Table GIRT.

Note 1 : M. Osvaldo Valeria quitte la rencontre en raison d'un conflit d'horaire.

5. Bilan annuel 2023-2024 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Mme Nathalie Dufresne présente les grandes lignes du bilan annuel 2023-2024 de la Table GIRT. Celui-ci sera prochainement transmis au MRNF, avec toutes les annexes.

6. ENTÉRINEMENT : calendrier des rencontres 2024-2025 de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Le calendrier des rencontres 2024-2025 de la Table GIRT est soumis aux membres pour approbation. Les dates proposées conviennent. Il est aussi souhaité qu'un minimum de deux (2) séances soit en formule présentielle. Toutefois, étant donné la tenue d'une activité terrain le 18 septembre 2024, ainsi que la possibilité de réaliser une rencontre supplémentaire à la fin du mois d'octobre 2024, il est trop tôt pour décider de la formule à privilégier en ce qui concerne la séance du 25 septembre 2024. Une note sera ajoutée au calendrier à cet effet. Le document modifié sera retourné sous peu aux membres de la Table GIRT.

7. En rappel :

a) Activité terrain, édition 2024

Tel que mentionné précédemment, l'activité terrain a lieu le 18 septembre 2024. Chaque organisme qui siège à la Table GIRT peut bénéficier de la présence d'un second représentant à cette occasion. Aucuns frais d'inscription ne sont exigés. De plus amples renseignements seront fournis dans l'invitation, qui sera envoyée par courrier électronique à l'ensemble des membres au cours du mois d'août 2024.

b) Sondage de satisfaction après chaque rencontre

La coordonnatrice GIRT rappelle l'importance de compléter le sondage de satisfaction, dans un délai de vingt-quatre (24) heures après chaque rencontre. Le tout peut être fait en ligne, simplement en cliquant sur l'hyperlien partagé à la fin de la séance.

8. Divers

Rendez-vous des Ressources naturelles, édition 2024

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) et ses partenaires organisent le Rendez-vous des Ressources naturelles, édition 2024, le 7 juin prochain, dans le secteur de Duparquet et Rapide-Danseur. Cette année, la thématique porte sur les vieilles forêts. Il importe de s'inscrire afin de participer à l'événement. Toutes les informations sont disponibles sur le site Web de l'AFAT.

Audit FSC, Chantiers Chibougamau Ltée.

Les Chantiers Chibougamau Ltée seront en audit pour la certification *Forest Stewardship Council* (FSC) du 8 au 12 juillet 2024. Il se pourrait que les auditeurs communiquent avec certains des membres de la Table GIRT durant cette période. Les membres présents consentent à ce que leurs coordonnées soient divulguées dans le cadre de cet audit.

Brûlage contrôlé

Bien que ce soit un dossier de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet (FERLD), M. Luc Michaud désire informer les membres de la Table GIRT d'un événement exceptionnel qui a eu lieu en région, il y a trois (3) semaines. L'équipe de la FERLD a fait brûler un parterre de coupe, initialement composé de pins matures, d'une superficie équivalant à neuf (9) hectares. Cette opération cible des objectifs sylvicoles, de suivi et de recherche, puisque des données sont recueillies en matière d'ouverture des cônes soumis à une forte chaleur en lien avec l'ensemencement naturel. Un hélicoptère a été utilisé pour mettre le feu aux arbres. Plusieurs pompiers des postes régionaux, de Maniwaki à Quevillon, étaient sur place. Le Service canadien des forêts était également présent afin d'installer des capteurs à la grandeur du parterre de coupe et d'évaluer l'intensité du feu. Ceci a constitué un excellent exercice de contrôle du feu. C'était spectaculaire. Rares sont les occasions de voir une telle opération d'envergure au pays et cela s'est passé chez nous. TVA Nouvelles a fait un reportage à ce sujet. Un lien sera partagé avec les membres de la Table GIRT pour qu'ils puissent le visionner.

9. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre de la Table GIRT se tiendra le 25 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 15 h 44.

Note : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 29 mai 2024 peuvent être consultés à l'annexe 1.

ANNEXE 1

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Points d'INFORMATION du MRNF :

a) PRAN 2024-2025, UA 082-51

Q : Dans le secteur du lac Lévesque, se trouvent des érablières nordiques. Est-ce pris en considération dans la planification?

R : Oui. Le MRNF en tient compte. Ces érables restent debout lors des opérations forestières.

Q : En quoi consistent les travaux de dégagement?

R : Cela consiste à utiliser une débroussailleuse pour réduire la compétition entre les arbres reboisés. Cela donne accès à plus de lumière pour ces arbres.

Q : La PRAN est-elle une étape de consultation ou d'information?

R : La PRAN est une étape d'information, après que les secteurs ont été consultés et harmonisés.

C : En ce qui concerne la spatialisation, notamment le regroupement des chantiers, même si on ne parle plus d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), cela a un impact sur l'intensivité des travaux forestiers. La récolte risque d'être en compétition avec d'autres usages. Par exemple, les opérations menées à l'est du lac Roger se répercutent sur la faune. Comment la Table GIRT pourrait-elle travailler sur ce type d'enjeux? Il nous faut un portrait global, un historique.

R : Dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), les zones intensives y sont mentionnées. Le MRNF invite la population à lui indiquer les secteurs qu'elle ne souhaite pas avoir en zones intensives. Cette préoccupation a été soulevée au comité Biodiversité de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, qui a alors travaillé spécifiquement sur certaines zones. Cela a donné lieu à l'implantation de corridors de connectivité faunique. Il s'agit d'une première étape. La suite pourrait être prise en charge par le comité Biodiversité dans le but d'étendre la réflexion pour une future planification. Il y aurait possibilité de mettre en place des mesures pour effectuer le suivi dans le temps. C'est une préoccupation très recevable à la Table GIRT, qui pourrait être développée afin d'être intégrée au prochain PAFIT.

Q : La scierie de Béarn étant fermée pour un temps indéterminé, où sera envoyé le bois récolté dans les secteurs des lacs Caire et Roger?

R : Certains approvisionnements sont toujours acheminés vers Béarn, d'autres sont transportés à la scierie de Landrienne.

C : La fermeture de la scierie de Béarn a un impact sur les secteurs de récolte de West Fraser Timber. Cela provoque une hausse de l'affluence sur les chemins des Pionniers et du lac Roger.

b) Aires de confinement du cerf de Virginie : dérogation à l'article 58 du RADF

Q : Est-ce que le tracé des chemins est déjà connu? Si oui, est-il disponible?

R : La carte des chemins a déjà été présentée lors de la plus récente rencontre avec les villégiateurs du lac Opasatica.

C : Ces modalités de dérogation sont aussi motivées par des travaux de recherche effectués par la Chaire en AFD sur la fréquentation des espèces en lien avec les chemins forestiers. C'est conséquent avec nos observations. L'article paru à ce sujet peut être transmis aux membres de la Table GIRT.